

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de 10 bâtiments à usage d'habitation de type collectif.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.C.I GENOVESE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

QUILICI Thomas, gérant

RCS / SIRET

82114612300012

Forme juridique

S.C.I

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° a)	Construction d'un ensemble immobilier collectif de 10 bâtiments sur une surface plancher totale de 27 034 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération projetée concerne la construction de 10 bâtiments à usage d'habitation de type collectif comprenant 436 logements, répartis sur 4, 5 et 6 niveaux sur rez-de-chaussée et 2 niveaux de parking en sous-sol. Les parkings situés au sous-sol des bâtiments sont aménagés en places de stationnement simples, permettant au total, une capacité de 474 places de parking intérieur (dont 26 PMR) et 18 places deux roues.

En complément du stationnement en sous-sol, s'ajoutent des zones de parking extérieures de 126 places résidents et visiteurs (dont 8 PMR) et 8 places deux roues.

Le projet est situé au lieu-dit Alzo di Sole à Ajaccio sur les parcelles n°230, 231, 233, 234, 235 section AH

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans les volontés impulsées par le PLU de la ville d'Ajaccio et dans la logique de développement urbain de la loi ALUR, voulu et approuvé par la municipalité d'Ajaccio. Les dimensions du projet permettent aussi de répondre à la forte demande en logements sur la commune, ainsi qu'aux objectifs de production de logements sociaux.

Cette logique implique notamment l'utilisation d'équipements existants et une consommation minimale de terrain sur la commune par la densification des zones urbaines existantes.

Le projet est limitrophe d'une zone de logements collectifs importante desservie par une voirie interne privée serpentant sur leur terrain, et bordée par pratiquement tous les parkings extérieurs propres au projet, aménagés sur des plates-formes dans la colline.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est réalisé en 3 tranches de travaux dont 2 sont déjà réalisées ce qui représente 75% du projet global. Les défrichements et terrassements sont déjà réalisés sur l'ensemble de l'aire de projet, soit sur les 3 tranches.

Le démarrage de la 3ième et dernière tranche est prévu au 4ième trimestre 2022. Il se compose de 2 bâtiments, C1 et C2.

- Le bâtiment C1 comprend 48 logements et 2 niveaux de parking en sous-sol. La surface totale est de 3 186 m².

- Le bâtiment C2 comprend 62 logements et 4 niveaux de parking en sous-sol. La surface totale est de 3 838, 20 m².

L'accès aux bâtiments est organisé à partir des voiries de parkings extérieurs, et d'accès de secours distribuant les halls d'entrée au rez-de-chaussée de chaque bâtiment, les accès aux différents sous-sols de parking sont desservis séparément. Cette voirie organise également les places de parking extérieur et l'accessibilité aux PMR des places PMR vers chaque hall d'entrée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet initié concerne la construction de bâtiments à usage d'habitation de type collectif.

Les tranches 1 et 2 seront dédiées aux logements accession.

La tranche 3 sera dédiée aux logements sociaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Tranche 1 et 2 : PC 02A004 15A0085 M/03

Tranche 3 : PC 02A004 20A0050

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
PC global déposé pour tranches 1 + 2 + 3 pour une surface plancher totale	27 034 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Alzo di Sole
20090 AJACCIO
Parcelles n°230, 231, 233,
234 et 235 section AH

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Znieff les plus proches, "Digue d'Aspretto" n°940030580 et "Dune de Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone Humide de Caldaniccia" n°940004130 de type 1, se trouvent à 800m et 1km de l'aire de projet. Les enjeux pris en compte par ces ZNIEFF ne portent ni sur des habitats, ni sur des espèces qui pourraient avoir un lien avec l'aire de projet (voir annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur une commune non concernée par la Loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche «Landes à Genêt de Salzman de Campo Dell'Oro» se situe à 1km de l'aire de projet (Annexe 8)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ajaccio est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet se situe à plus de 12km du Parc Naturel Régional de Corse (Annexe 9)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ajaccio est couverte par un Plan de Prévention du Bruit arrêté depuis le 26 novembre 2018. Cet arrêté porte approbation des Cartes de Bruits Stratégiques (CBS) des infrastructures de bruits terrestres sur le territoire du département de la Corse du Sud, dont le trafic routier annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. L'aire de projet fait partie des zones exposées au bruit (Annexe 10)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet se situe dans le périmètre de protection du Lazaret d'Aspretto (bâtiment inscrit) et à 2 km du centre historique d'Ajaccio (site inscrit) (Annexe 11)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente sur l'aire de projet

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de Terrain (PPRN MT) approuvé le 14 mars 2019.</p> <p>Elle est aussi concernée par deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT): Antargaz prescrit le 28 décembre 2011 et Engie approuvé le 27 septembre 2016. L'aire de projet se situe à la limite des zonages réglementaires autour du site SEVESO d'Antargaz.</p> <p>La commune est concernée par les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPRI de la Gravone approuvé le 24/08/1999, révisé le 06/09/2002, - PPRI du Prunelli approuvé le 14 septembre 1999 - PPRI Arbitrone-Madonuccia-Remodio approuvé le 31/05/2011 <p>Le site d'étude est localisé en dehors des zonages édictés dans ces documents.</p> <p>De plus, la commune est aussi concernée par un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF). Au droit de l'aire de projet, l'aléa feu de forêt est décrit comme moyen-faible à moyen-fort.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Consultation base de données Géorisques et InfoTerre</p> <p>La commune d'Ajaccio est concernée par des sites pollués, dont 2 à proximité de l'aire de projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobil, ancien site industriel et activités de service, commerce - Relais Ceccaldi, ancien site industriel et activités de service, commerce
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de projet se situe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 km du « Golfe d'Ajaccio rivage Sud » et des « tours génoises des côtes de Corse » - 2 km du « centre historique d'Ajaccio » <p>(Annexe 11)</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire de projet se situe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 m du site FR9402017 « Golfe d'Ajaccio » - 1 km du site FR9412001 « Colonie de Goéland d'Audouin d'Aspretto/Ajaccio » - 1,3 km du site FR9400619 « Campo Dell'Oro » <p>(Annexe 6)</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de projet se situe à environ 3,5 km des sites classés de la « Grotte Napoléon, Place Giraud (ancienne place du Casone) et de « L'ancienne propriété de la famille Bonaparte, dite les Milleli » (Annexe 11)</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est parfaitement desservi par les réseaux publics existants sur la voie publique longeant la propriété. Les bâtiments seront raccordés à l'eau potable et à l'assainissement collectif
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle 234 est déjà aménagée à ce jour et comprend deux tranches de bâti résidentiel avec parking et accès routier. Les parcelles 230, 231, 235 ne présentent pas d'intérêt écologique majeur. Elles sont aujourd'hui défrichées et présentent une végétation pionnière et rudérale
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 FR9402017 « Golfe d'Ajaccio » est un site maritime. Bien qu'il se situe à moins de 100 mètres de la zone de projet, ni les enjeux d'espèces ni les enjeux d'habitats ne seront remis en question par le projet. Il en est de même pour le site FR9412001 « Colonie de Goéland d'Audouin d'Aspretto/Ajaccio » et le site FR9400619 « Campo Dell'Oro »

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence attendue Pas d'émergence de nuisances à plus grande échelle, le projet étant localisé dans une zone urbanisée
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6809 m2 (parcelles n° 230, 231, 233 et 235) seront consommées par la réalisation de la dernière tranche du projet. Ces parcelles ne présentent aucune végétation remarquable. Celle-ci se caractérise par des parcelles défrichées présentant une végétation pionnière et rudérale
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence attendue
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité prévue et la nature des travaux à réaliser ne sont pas de nature à figurer un risque mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité prévue et la nature des travaux à réaliser ne sont pas de nature à figurer un risque sanitaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire connu à proximité
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet est accessible depuis le centre ville d'Ajaccio par l'ancienne route de Sartène et emprunte le tracé de la voie de bouclage (ancienne réserve n°190 du PLU) vers Pietralba. La desserte du programme est assurée par cette voie qui est de plus, dimensionnée pour permettre une desserte adaptée et fluide aux bâtiments de l'opération et également au passage des engins de secours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendue. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement. En phase d'exploitation, les niveaux sonores attendus ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>A l'entrée du site et le long de la voie de desserte est positionnée une voirie spécifique pour l'accès aux espaces de tri sélectif et d'ordures ménagères. Ces espaces permettent également aux véhicules de ramassage de manœuvrer sans entrer à l'intérieur de la copropriété.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en place de candélabres permettra l'éclairage de la voirie et des espaces à l'intérieur de la propriété</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas de rejets liquides dans le milieu naturel. L'eau qui sera employée dans les bâtiments transitera par le réseau d'évacuation d'eaux usées dont l'exutoire est suffisamment dimensionné pour accueillir les volumes produits.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des effluents dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera la production de déchets. Un espace de tri sélectif et de dépôt d'ordures ménagères est prévu le long de la voie de desserte</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respecte une hiérarchie de gabarits qui s'harmonisent avec les éléments architecturaux environnants. Cette volumétrie et le choix des différentes teintes d'enduits contribuent à favoriser l'insertion du projet dans son environnement urbain. Deux espaces verts tapissés d'arbres à feuillage persistant viendront en façade sud de l'ensemble des bâtiments afin de structurer efficacement l'espace.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification attendue

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet étant à l'entrée de ville d'Ajaccio, son impact se cumule donc avec l'ensemble des projets de cette zone (principalement de la construction de bâtis de type résidentiel), à savoir Aspretto et Agora dans le quartier d'Aspretto.

On relèvera que :

- Cet impact cumulatif engendrera une augmentation du flux de circulation.
- En termes d'émissions lumineuses et sonores, l'impact se cumulera avec celui des autres activités de la zone.
- Concernant la biodiversité et le paysage, l'impact portera à l'échelle de la zone, mais ne concernera pas des milieux représentant un enjeu remarquable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La structure : des éléments architecturaux tels que les toit-terrasses et les soubassements semi-enterrés contribuent à minimiser l'impact du projet sur son site naturel. La volumétrie et le choix des différentes teintes d'enduits contribuent à favoriser l'insertion du projet dans son environnement urbain. Deux espaces verts tapissés d'arbres à feuillage persistant viendront en façade sud de l'ensemble des bâtiments afin de structurer efficacement l'espace.

Le trafic : La desserte du programme sera assurée par une voie correctement dimensionnée pour permettre un accès adapté et fluide aux bâtiments de l'opération. Elle permettra également le passage des engins de secours.

Les rejets liquides : les eaux usées transiteront par le réseau de traitement des eaux usées dont la capacité est suffisamment dimensionnée pour accueillir de tels effluents

Les déchets : le site sera équipé le long de la voie de desserte d'un espace de tri sélectif et de dépôt des ordures ménagères. Cet espace de voirie spécifique permettra aux véhicules de ramassage de manœuvrer sans entrer à l'intérieur de la propriété

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La construction d'un ensemble immobilier collectif par la S.C.I GENOVESE est déjà réalisé à 75% et vient s'inscrire dans la continuité urbaine de l'entrée de ville d'Ajaccio.

Au regard de la faible sensibilité environnementale de l'aire d'implantation du projet, du faible impact sur la santé humaine, et de l'absence d'exposition aux risques naturels et technologiques, le projet laisse présager un impact sans conséquence significative sur l'environnement. Il est possible de dire que le projet ne sera pas assorti d'impacts résiduels significatifs et qu'il n'est donc pas nécessaire de le soumettre à une Étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Ajaccio

le,

26/09/2022

Signature

GENOVESE
S.C.I. au capital de 2 000 euros
Résidence Parc Impérial - Le Trianon
Route des Cèdres | 20000 AJACCIO
SIRET : 821 146 123 00012 - APE 4110D
Tél : 04 95 50 45 94 - Fax : 04 95 50 45 99